



BULLETIN ANNUEL

EXERCICE 2016

Adagp

BULLETIN ANNUEL

EXERCICE 2016

2	Éditorial de la Directrice générale
3	Exercice 2016
5	Synthèse
10	Les perceptions 2016
11	Les répartitions 2016
12	Bilan
14	Compte de résultat
17	Annexe aux comptes
19	Assemblée Générale du 20 octobre 2016
25	Répertoire de l'ADAGP
27	Les nouveaux membres
31	Auteurs décédés
32	Administration de la société

ÉDITORIAL

2016 est une nouvelle année très positive pour l'ADAGP. Après un exercice 2015 remarquable, nous sommes parvenus à garder le cap en stabilisant les perceptions au niveau exceptionnel de 36,2 M€ et en réussissant même à augmenter les répartitions de 0,55% pour atteindre 32M€. Avec un ratio de 10,89%, les frais prélevés pour accomplir nos missions n'ont jamais été aussi maîtrisés.

Cette année, nous avons été particulièrement actifs dans notre engagement pour la défense des droits d'auteur. Nos efforts ont d'ailleurs été récompensés par une belle victoire : la reconnaissance par l'Assemblée nationale et le Sénat de l'obligation, pour les moteurs de recherche d'images, de rémunérer les auteurs des œuvres des arts visuels. Ce combat, que nous menons sans relâche depuis 10 ans, a enfin trouvé un écho auprès des autorités publiques nationales. Nous poursuivons maintenant la lutte au niveau européen pour faire avancer la cause des auteurs.

2016 a également vu se concrétiser de belles avancées en faveur du droit de suite. L'un des grands temps forts a sans doute été le colloque international organisé par l'OMPI en avril 2017, au cours duquel de nombreux artistes membres de l'ADAGP, mais aussi des créateurs venus des quatre coins du monde, ont uni leurs voix et appelé de leurs vœux une reconnaissance universelle de ce droit.

Enfin, nous maintenons notre vigilance face à la menace d'un élargissement de l'exception de panorama, qui priverait les auteurs des œuvres situées dans l'espace public de tout lien avec leurs créations.

Mais 2016 a aussi été une année où nous avons eu le plaisir de lancer un ambitieux programme d'éducation culturelle et artistique : CULTURE(S) DE DEMAIN. À travers lui, ce sont 19 classes et plus de 400 enfants qui ont participé à des ateliers de création, guidés par leurs enseignants et par des artistes, afin de faire l'expérience de l'art et des autres.

Nous avons bien sûr à cœur de développer ce type de projets. Dans cette perspective, nous comptons sur la nouvelle équipe gouvernementale, ainsi que sur le ministère de la Culture, pour soutenir notre action en faveur du secteur des arts visuels, qui reste, avec 21,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 313 808 emplois, le premier employeur culturel en France.

Cet avenir, nous le préparons dès aujourd'hui en concevant des initiatives innovantes, comme celle du *Fingerprinting* : notre logiciel de reconnaissance automatique d'images est en bonne voie et sera sans doute mis en application début 2018, pour une gestion des droits toujours plus efficace.

La liste de nos projets, accomplis et en cours, est vertigineuse et exaltante. Je remercie très sincèrement ceux qui œuvrent chaque jour à l'accomplissement de nos missions : notre conseil d'administration, pour son soutien sans faille, et l'ensemble des équipes de l'ADAGP, pour son enthousiasme et son efficacité.

Marie-Anne Ferry-Fall, Directrice générale

EXERCICE 2016

SYNTHÈSE

L'année 2016 a été marquée par une **stabilisation des droits facturés** puisque ceux-ci sont passés de 36 275 435 € en 2015 à 36 371 430 € en 2016, soit une augmentation de 95 995 € (+ 0,26 %). Ces bons résultats confortent ceux de l'année 2015.

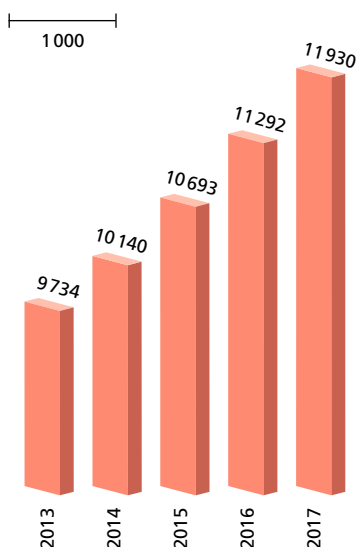
Nous avons ainsi pu procéder à un reversement complémentaire des droits aux auteurs et ayants droit d'un montant de 300 000 €.

Certains droits ne sont pas perçus directement par l'ADAGP et proviennent d'autres organismes de gestion collective. Il s'agit des droits en gestion collective obligatoire ainsi que de la plupart des droits audiovisuels. Ainsi, la copie privée est reçue par l'intermédiaire de Copie France / Sorimage / AVA, la reprographie et une partie des protocoles avec l'Éducation nationale sont reçues du CFC / AVA, le droit de prêt provient de la Sofia et les droits audiovisuels (retransmission par câble et droits de télédiffusion autres que France Télévisions géré par la SACD sans retenue sur droits) proviennent de la Sacem / SDRM. Les retenues statutaires appliquées par ces sociétés sont respectivement de :

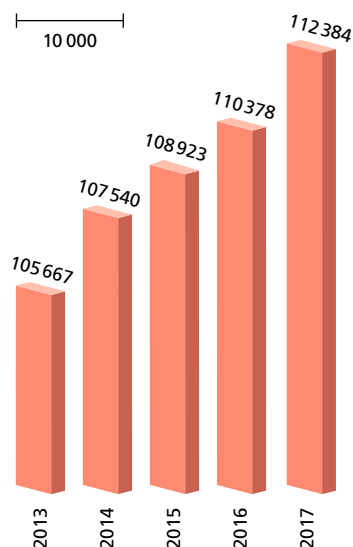
- Copie France : 0,80 % ;
- Sorimage : 0,23 % ;
- CFC : de 2,34 % à 9,23 % selon les années de perception ;
- Sacem-SDRM : Arte, 3 % ; TFI-M6, 3 % sur le DR et 0 % sur le DEP ; télédiffusion primaire par câble, satellite et TNT, 11 % sur le DR et 0 % sur le DEP ; retransmission simultanée par câble et satellite, 0 %.

Le répertoire est en progression très satisfaisante puisque 607 artistes et successions sont devenus membres de la société entre le 16 mai 2016 et le 15 mai 2017. En tenant compte des auteurs tombés dans le domaine public, l'ADAGP représente à ce jour 11 930 auteurs membres directs de la société, 5 641 photographes via des agences photos et 112 384 auteurs membres des sociétés sœurs de l'étranger, soit 129 955 auteurs représentés au total.

► Progression du répertoire France (auteurs directs)



► Progression des auteurs étrangers représentés en France



LES COMPTES 2016

■ Perceptions

• Droit de suite

Le droit de suite affiche en 2016 une **baisse de 5,02%** par rapport à l'année précédente, passant de 13 440 648 € en 2015 à 12 765 595 € en 2016.

Cette baisse est principalement due au **droit de suite étranger** qui passe de 5 211 901 € en 2015 à 4 803 954 €, soit une **diminution de 7,83% qui temporeise l'augmentation de 27,47% de l'année passée**.

Le **droit de suite France** connaît lui aussi une **baisse de 3,39%** atteignant 7 949 073 € en 2016 au lieu de 8 227 907 € en 2015.

• Droits de reproduction

Les facturations affichent cette année encore une **progression de 9,11%** par rapport à 2015, soit **+1 354 696 €**, en s'établissant en 2016 à **16 218 295 €**. Cette progression est portée par la France (+12,02%) et dans une moindre mesure par l'international (+2,12%).

Les **droits primaires nationaux ont très légèrement augmenté, avec une hausse de 22 557 €** (+0,76%) pour s'établir à **2 989 241 €** en 2016.

Concernant les **droits collectifs**, la **reprographie** affiche une augmentation de 1 133 09 € (+21,43%) : les droits s'établissent cette année à **642 117 €**.

Le **droit de prêt** a nettement augmenté de 35 524 € pour s'établir à 133 983 € en 2016.

La **copie privée** affiche une progression conséquente de plus de **16,72%** par rapport à 2015, avec 926 228 € de montants facturés supplémentaires pour s'élever à **6 464 416 €**.

Les sommes venant des **sociétés sœurs** progressent avec 112 668 € de perceptions supplémentaires par rapport à 2015, soit +2,12%, pour atteindre **5 427 386 €** en 2016. Si les droits primaires ont augmenté de 914 316 € (+28,25%), les droits collectifs, particulièrement élevés en 2015, ont connu un net repli de 801 649 € (-38,57%).

À l'étranger en gestion directe, une hausse de 144 410 € (+34,65%) conforte les chiffres de l'année passée. L'Adagp a ainsi facturé cette année 561 152 € contre 416 742 € en 2015.

• Droits de représentation : droits audiovisuels et multimédias

Les droits de représentation connaissent une **baisse de 7,32%** (soit -583 648 €) puisqu'ils passent de 7 971 188 € en 2015 à **7 387 540 €** en 2016.

Les **droits de télédiffusion France diminuent de -7,39%**, à 5 667 200 € contre 6 119 707 € en 2015. Concernant **l'étranger**, les droits venant des sociétés sœurs ont **diminué de 28,24%** pour s'établir à 384 563 € contre 535 937 € en 2015, alors que les **droits étrangers en gestion directe** ont quant à eux **augmenté de 55,22%** passant de 37 150 € en 2015 à 57 663 € en 2016.

Les **droits multimédias France connaissent une légère diminution de 1,67%**, en passant de 1 034 056 € en 2015 à 1 016 800 € en 2016.

À l'étranger, les droits provenant des sociétés sœurs ont augmenté de 10 622 €, soit une **augmentation de 4,91%** amenant ces droits à 226 932 €. En gestion directe, 34 382 € de droits ont été facturés en 2016 contre 28 027 € en 2015, soit une augmentation de 22,67%.

■ Répartitions aux auteurs

En 2016, les droits répartis ont augmenté de **0,55%** par rapport à 2015. Ils se sont élevés à **32 410 698 €** contre 32 232 446 € en 2015. Cette augmentation est deux fois supérieure à celle des perceptions de l'année. Il est à noter qu'un **versement complémentaire** aux auteurs et ayants droit d'un montant de **300 000 €** a pu cette année encore être effectué.

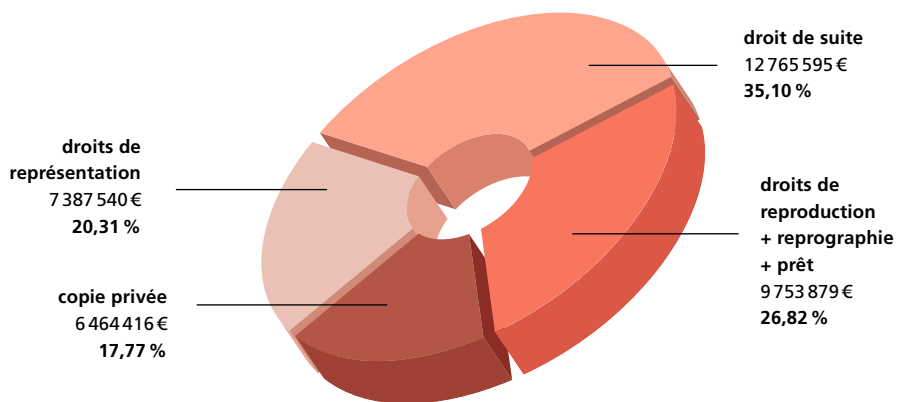
■ Bilan

L'**actif est en diminution de 3,36%** avec une diminution des créances de 10,37% et une augmentation des disponibilités de 9,99%, signe d'une meilleure perception des droits.

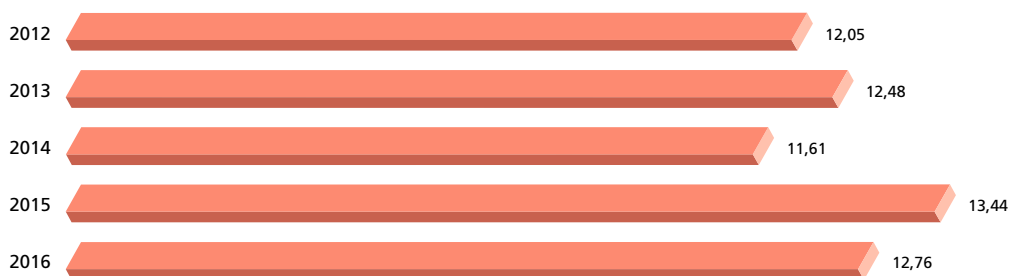
Au **passif**, les **capitaux propres** de la société ont **progressé de 1,08%**, passant de 1 238 554 € en 2015 à 1 251 954 € en 2016, et le capital souscrit (parts sociales des associés) connaît, lui, une augmentation de 4,92%, en passant de 217 367 € en 2015 à 228 066 €, en phase avec l'augmentation du nombre d'adhérents.

Au final, le bilan de la société connaît une **légère diminution de 3,36%** à **32 133 146 €** en 2016,

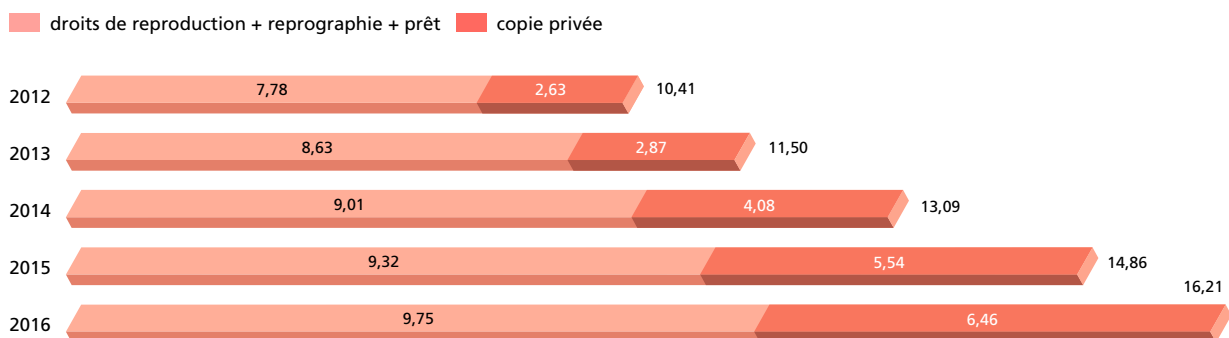
► **Les perceptions en 2016** (36371430 € = 100 %)



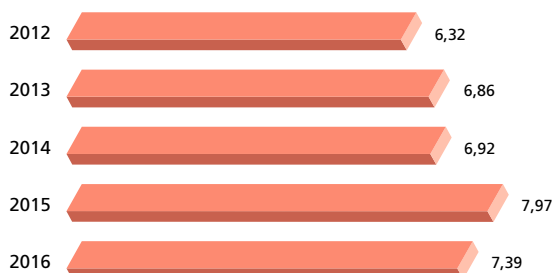
► **Évolution du droit de suite** (en millions d'euros)



► **Évolution des droits de reproduction** (en millions d'euros)



► **Évolution des droits de représentation (audiovisuel et multimédia)** (en millions d'euros)



LES COMPTES 2016

contre 33249954€ en 2015, associée à la diminution de 1110402€ des droits dus aux auteurs, reversés à ces derniers.

Loin d'être un signe négatif, cette diminution indique une plus grande efficacité dans la perception et la répartition des droits.

■ Produits (prélèvements pour frais)

Le **produit du prélèvement pour frais** affiche une **diminution de 2,03%** et s'élève à 3960733€ en 2016 contre 4042989€ en 2015. Les autres produits connaissent une nette augmentation grâce à l'affectation de 101466€ de montants irréversibles.

Les transferts de charges des reprises sur provisions connaissent une augmentation conséquente de 283583€ suite au remboursement des frais du projet AIR (anciennement dénommé *fingerprinting*) par la CISAC.

■ Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont **progressé de 7,02%**, en passant de 4586568€ en 2015 à **4908377€** en 2016.

a) Charges structurelles et de fonctionnement

Les **charges structurelles** passent de 499048€ en 2015 à **508883€** en 2016, soit une **augmentation de 1,97%** du fait d'une augmentation des frais d'ingénierie informatique du projet AIR (faisant l'objet d'un remboursement). On note par ailleurs une baisse significative des frais d'entretien (-29,18%).

Les **charges de fonctionnement** sont, elles, en **augmentation de 2,32%**, passant de 586212€ en 2015 à **599802€** en 2016, soit +13590€. Cette augmentation est associée à l'augmentation des frais de communication et de relations publiques : c'est la conséquence de l'effort important qu'a dû fournir l'ADAGP en matière de communication en faveur du droit d'auteur tout au long de l'année 2016.

Les charges d'impôts et taxes diminuent de 0,34% (100221€ en 2016 contre 100567€ en 2015).

b) Frais de personnel

Les frais de personnel représentent cette année 71,50% des charges d'exploitation. Ils **progressent**

de 6,94% (+227630€) et passent de 3281688€ en 2015 à 3509318€ en 2016.

Les raisons de cette progression restent associées à l'augmentation des effectifs, élément indispensable pour accompagner le développement de l'activité de l'ADAGP.

■ Résultat d'exploitation

Au total, le résultat d'exploitation passe de -190119€ en 2015 à -189963€ en 2016.

■ Résultat financier

Du fait de l'évolution à la baisse des placements financiers, les produits financiers ont baissé de 2,74%, en passant de 255086€ à 248104€ en 2016. Le résultat financier s'établit en 2015 à 247961€.

■ Résultat exceptionnel

Il convient enfin de noter que le **résultat exceptionnel** est en **forte augmentation de 28799€** pour s'élever à 42178€ contre 13379€ en 2015.

■ Impôts société

L'impôt sur les sociétés est en augmentation (+36,92%), à 97475€ contre 71190€ en 2015.

■ Résultat de l'exercice

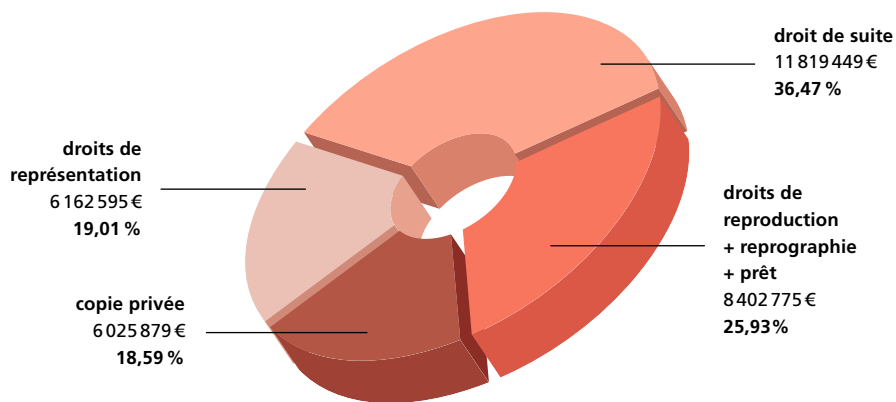
Au final, le **résultat d'exercice est de 2701€** (-2516€ par rapport à l'année dernière) **après le reversement complémentaire exceptionnel de 300000€** aux auteurs et ayants droit, ce qui est conforme au but non lucratif de la société. **L'année 2016 conforte donc les bons chiffres de l'année passée.**

■ Taux de prélèvement pour frais

Grâce au reversement complémentaire de 300000€, le prélèvement statutaire diminue de 82256€ de 2015 à 2016, passant de 4042989€ en 2015 à 3960733€ en 2016. Cela permet un taux de prélèvement pour frais encore en diminution par rapport à l'année dernière puisqu'il est ramené de **11,15% en 2015 à 10,89% en 2016.**

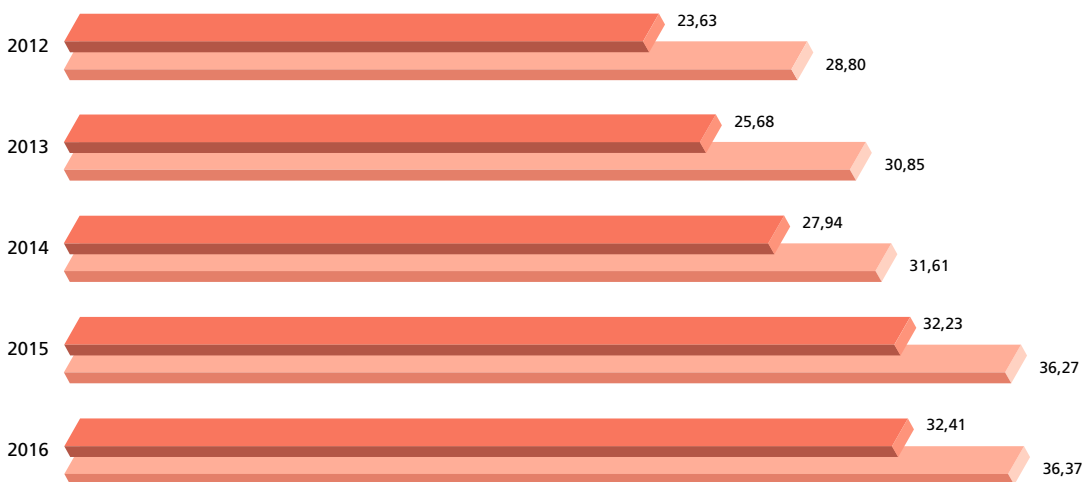
Cela témoigne une nouvelle fois de la bonne gestion de la société et des bons résultats de celle-ci au service des auteurs et ayants droit.

► **Les répartitions en 2016** (32 410 698 € = 100 %)

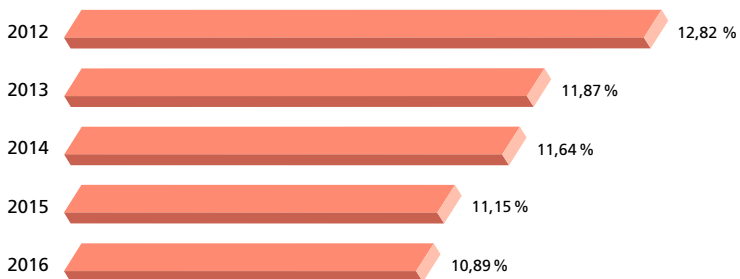


► **Évolution des répartitions et des perceptions** (en millions d'euros)

■ répartitions ■ perceptions



► **Évolution du taux moyen de prélèvement sur les cinq dernières années**



LES PERCEPTIONS 2016

	2016	2015
Droit de suite	12 765 595	13 440 648
France	7 949 073	8 227 907
Sociétés Sœurs	4 803 954	5 211 901
Étranger gestion directe	12 568	840
Droits de reproduction	16 218 295	14 863 599
France	10 229 757	9 132 139
- Droits primaires	2 989 241	2 966 684
- Droit de prêt	133 983	98 459
- Droit de reprographie	642 117	528 808
- Copie privée	4 839 265	4 146 761
- Action culturelle	1 625 151	1 391 427
Sociétés sœurs	5 427 386	5 314 718
- Droits primaires	4 150 500	3 236 184
- Droits collectifs	1 276 886	2 078 535
Étranger gestion directe	561 152	416 742
- Droits primaires	561 152	416 742
Droits de représentation	7 387 540	7 971 188
Télédiffusion et cinéma	6 109 426	6 692 794
- France	5 667 200	6 119 707
- Sociétés Sœurs	384 563	535 937
- Étranger gestion directe	57 663	37 150
Multimédia	1 278 114	1 278 394
- France	1 016 800	1 034 056
- Sociétés Sœurs	226 932	216 310
- Étranger gestion directe	34 382	28 027
Droits facturés	36 371 430	36 275 435

LES RÉPARTITIONS 2016

	2016	2015
Droit de suite	11 819 449	12 507 841
France	7 004 600	7 295 201
Sociétés Sœurs	4 024 814	4 378 490
Commissions Sociétés Sœurs	779 639	833 411
Étranger gestion directe	10 396	739
Droits de reproduction	14 428 654	13 004 361
France	9 186 163	8 158 444
- Droits primaires	2 463 242	2 430 500
- Droit de prêt	115 045	83 646
- Droit de reprographie	581 997	481 474
- Copie privée	4 400 728	3 771 397
- Action culturelle	1 625 151	1 391 427
Sociétés Sœurs	4 812 874	4 536 774
- Droits primaires	2 896 642	2 258 185
- Droits collectifs	887 572	1 444 300
- Commissions Sociétés Sœurs	1 028 660	834 290
Étranger gestion directe	429 617	309 142
- Droits primaires	429 617	309 142
Droits de représentation	6 162 595	6 720 243
Télédiffusion et cinéma	5 103 044	5 653 780
- France	4 702 352	5 121 162
- Sociétés Sœurs	243 793	375 149
- Commissions Sociétés Sœurs	116 535	131 464
- Étranger gestion directe	40 364	26 005
Multimédia	1 059 551	1 066 463
- France	828 993	849 901
- Sociétés Sœurs	158 997	151 506
- Commissions Sociétés Sœurs	47 487	45 164
- Étranger gestion directe	24 074	19 892
Droits répartis	32 410 698	32 232 446

BILAN 2016

A C T I F	brut	amortissements et provisions	Exercice N net	Exercice N-1 net
Actif immobilisé	2 341 954	2 034 393	307 561	307 781
Immobilisations incorporelles	1 786 047	1 596 949	189 098	192 840
Logiciels	1 102 952	1 102 952	0	23 920
Logiciels créés	683 095	493 997	189 098	168 920
Immobilisations corporelles	526 796	437 444	89 352	85 831
Agencement, installation	230 888	189 024	41 864	47 446
Matériel bureau/informatique	228 555	182 660	45 895	35 596
Mobilier	67 353	65 760	1 593	2 788
Immobilisations financières	29 111	0	29 111	29 111
Dépôts et cautionnements	26 152		26 152	26 152
Autres titres immobilisés	2 959		2 959	2 959
Actif circulant	31 838 387	41 158	31 797 229	32 916 126
Créances	12 011 283	41 158	11 970 125	13 355 123
Editeurs, diffuseurs	1 648 539	41 158	1 607 381	1 303 054
S.V.V. GALERIES	2 576 135		2 576 135	3 100 653
Factures à établir	7 786 609		7 786 609	8 951 416
Autres créances	942 937	0	942 937	1 569 520
Personnel	25 400		25 400	1 200
Organismes sociaux	34 433		34 433	27 234
État	129 514		129 514	184 035
Débiteurs divers	5 364		5 364	14
Fournisseurs : avoir à recevoir	748 226		748 226	1 357 037
Titres	11 345 109	0	11 345 109	11 137 089
Valeurs mob. de placement	11 345 109		11 345 109	11 137 089
Disponibilités	7 539 058	0	7 539 058	6 854 394
BNP Paribas (Capital)	273 840		273 840	263 252
BNP Paribas (V.A.D.)	0		0	2 547
BNP Paribas compte courant	7 262 538		7 262 538	1 084 592
HR Banque	215		215	215
BNP PRBS LIVRET	15		15	15
BNP Dépôt à terme			0	3 000 000
Banque Populaire			0	2 500 000
Intérêts courus à recevoir	0		0	2 225
Caisses	2 450		2 450	1 548
Compte de régularisation	28 356	0	28 356	26 049
Charges constatées d'avance	28 356		28 356	26 049
Total de l'actif	34 208 694	2 075 551	32 133 146	33 249 954

Investissements réalisés entre le 1/01/16 et le 31/12/16 : 24 938€ (Matériel de bureau)
1 415€ (A.A.I)

PASSIF

	Exercice N net	Exercice N-1 net
Capitaux propres	1 251 954	1 238 554
Situation nette	1 251 954	1 238 554
Capital souscrit	228 066	217 367
Réserves	1 017 589	1 012 372
Fonds de dotation association indisponible	3 598	3 598
Résultat de l'exercice	2 701	5 217
Provisions pour risques et charges	0	0
Provisions pour risques	0	0
Dettes	30 881 192	32 011 400
Emprunts auprès des ét. de crédit	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 448 500	25 558 902
Fournisseurs F.G.	105 757	105 409
Auteurs (1)	17 457 671	17 783 167
Factures non parvenues	6 885 072	7 670 326
Dettes fiscales et sociales	1 647 770	1 462 875
Personnel	410 345	412 877
Dettes sociales	633 669	593 260
Dettes fiscales	603 756	456 738
Autres dettes	4 784 922	4 989 623
Créditeurs divers	962	962
Divers, charges à payer	6 053	6 053
Réserves Droits collectifs	488 259	232 931
Aide à la Création	1 549 395	1 340 071
Chèques non encaissés Associés	104 225	129 399
Clients acomptes versés	1 780 502	1 695 897
Clients avoirs à établir	855 526	1 582 393
Clients créditeurs	0	1 917
Compte de régularisation	0	0
Total du passif	32 133 146	33 249 954
(1) Droits facturés non encaissés	4 024 760	4 522 764
Droits encaissés non répartis	5 970 076	6 387 041
Droits répartis à reverser	7 462 835	6 873 362

COMPTE DE RÉSULTAT 2016

	2016	2015
Produits		
Droit de suite	946 146	932 807
- France	944 473	932 706
- Sociétés Sœurs	-499	0
- Étranger gestion directe	2 172	101
Droits de reproduction	1 789 642	1 859 237
France	1 043 594	973 694
- Droits primaires	525 999	536 184
- Droit de prêt	18 938	14 813
- Droit de reprographie	60 120	47 334
- Copie privée	438 537	375 363
Sociétés sœurs	614 513	777 943
- Droits primaires	383 036	285 809
- Droits collectifs	231 477	492 134
Étranger gestion directe	131 535	107 600
- Droits primaires	131 535	107 600
Droits de représentation	1 224 943	1 250 945
Télédiffusion et cinéma	1 006 380	1 039 014
- France	964 847	998 545
- Sociétés Sœurs	24 234	29 324
- Étranger gestion directe	17 299	11 145
Multimédia	218 563	211 930
- France	187 807	184 155
- Sociétés Sœurs	20 448	19 640
- Etranger gestion directe	10 308	8 135
Prélèvement statutaire (I)	3 960 733	4 042 989
Autres produits (II)	194 783	82 506
Production immobilisée	90 851	64 135
Autres Produits	103 932	18 371
Reprises provisions (III)	562 898	270 954
Créances douteuses	35 180	26 819
Transfert de charges	527 718	244 135

	2016	2015
Charges		
Charges structurelles	508 883	499 048
Fournitures, petits équipements	6 850	7 994
Fournitures administratives	22 538	24 412
Sous-traitance diverse	104 278	84 695
Loyers et charges locatives	322 968	308 164
Entretien et assurance	52 250	73 782
Charges de fonctionnement	599 802	586 212
Frais d'études, documentation, frais de séminaires	35 098	32 784
Publicité, relations publiques	159 513	125 180
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	149 837	168 907
Déplacements, missions, réceptions, dons, cadeaux	73 252	95 672
Affranchissements et porteurs	64 628	64 799
Téléphone, fax, ligne informatique	39 199	27 085
Frais sur effets et commissions bancaires	13 617	8 637
Cotisations	64 657	63 149
Impôts, taxes, versements assimilés	100 221	100 567
Taxe d'apprentissage	16 037	14 082
C.E.T.	33 700	34 500
Autres impôts	19 864	15 468
Formation professionnelle	30 620	36 517
Frais de personnel	3 509 318	3 281 688
Salaires	2 379 087	2 207 420
Charges sociales	1 193 241	1 135 723
CICE	-63 011	-61 455
Autres charges	66 943	28 481
Redevances diverses	28 692	13 818
Charges diverses gestion courante	10 363	11 244
Créances irrécouvrables	27 888	3 419
Dotations amortissements	100 145	77 778
Dotations aux provisions	23 065	12 794
Total Charges (IV)	4 908 377	4 586 568
Résultat d'exploitation (I+II+III-IV)	-189 963	-190 119

COMPTE DE RÉSULTAT 2016

	2016	2015
Produits financiers	248 104	255 086
Intérêts et produits assimilés	248 078	249 250
Différences positives de change	24	2 023
Produits nets sur cession VMP	2	3 813
Charges financières	143	1 939
Dotations financières aux amort. et provisions		
Intérêts et charges assimilées	19	12
Différences négatives de change	123	1 927
Charges nettes s/ cession VMP		
Résultat financier	247 961	253 147
Produits exceptionnels	70 178	13 379
Sur opérations de gestion		
- Autres produits exceptionnels	41 378	13 379
Sur opérations en capital	28 800	0
Charges exceptionnelles	28 000	0
Sur opérations de gestion		
- Autres charges exceptionnelles	10 720	0
Sur opérations en capital	17 280	0
- V.N.C. Immob. Incorporelles et Corporelles		
- Dotation aux provisions pour risques et charges	0	0
Résultat exceptionnel	42 178	13 379
Impôts société	97 475	71 190
Résultat de l'exercice	2 701	5 217

ANNEXE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

■ Référentiel comptable

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Plan comptable général, homologué par le règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) ainsi que les règlements ultérieurs venant modifier certains articles.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

■ Autres immobilisations incorporelles

Les autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évaluées à leur coût d'acquisition et représentent :

- Le site web pour 124 962 €
- La banque d'images pour 193 492 €
- La base de données (OLA) pour 51 991 €
- Le système informatique SIGEDAV pour 890 595 €
- Les autres logiciels pour 7 926 €
- Le développement de certains logiciels exécuté par la société pour 683 095 € dont 90 851 € au titre de 2016.

Ces éléments incorporels sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise, à savoir sur 5 ans ou 6 ans à l'exception de certains autres logiciels qui ont été amortis à 100% *prorata temporis*.

■ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Conformément à la réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplification mises en place pour les petites et moyennes entreprises, l'entreprise a choisi de maintenir des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les méthodes retenues sont exposées dans le tableau ci-dessous.

■ Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif à leur valeur d'acquisition. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

■ Créances et dettes

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision compte tenu des procédures de recouvrement en cours.

■ Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Immobilisations corporelles	durée	méthode
Installations générales et aménagements divers	5, 8 et 10 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3, 4, 5 et 10 ans	linéaire et dégressive
Mobilier	3 et 10 ans	linéaire

■ Comptabilisation, présentation du CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

• Utilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Conformément aux dispositions de l'article 76 de la loi de finances pour 2015, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts en matière d'investissement.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- Diminution du poste charges sociales pour un montant de 63 011 €.
- Comptabilisation à l'actif d'une créance d'impôt pour le même montant.

■ Indemnités de départ à la retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2016 pour un montant total de l'ordre de 263 033 €.

Depuis le 1^{er} décembre 2008 la société a souscrit un contrat collectif d'assurance sur la vie au titre des indemnités de fin de carrière. Le capital acquis au 31 décembre 2016 s'élève à 173 817 €.

Le différentiel n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan. Le montant mentionné en engagements hors bilan est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite, déduction faite de la prime versée sur le contrat d'assurance.

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Elle retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS N°19 révisée (norme européenne). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (*Projected Benefit Obligation*). La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de *turn-over* et de survie.

■ Reconnaissance des produits

• Droits de reproduction exigibles auprès de certaines sociétés

La notion de créance acquise qui est le critère de comptabilisation, est interprétée strictement et les comptes n'enregistrent pas les créances tant qu'elles ne sont pas reconnues juridiquement.

■ Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Établissement des états financiers en conformité avec :

- les dispositions du code de commerce (articles L.123-12 à L.123-28),
- du règlement ANC N° 2014-03 du 5/06/2014 relatif au Plan Comptable Général et
- des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

■ Informations complémentaires pour donner une image fidèle

• Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

COMPTERENDU

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 20 OCTOBRE 2016

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2016

Le président de l'ADAGP, Christian Jaccard, déclare l'assemblée générale ordinaire ouverte à 14h10.

Après avoir précisé que les débats sont enregistrés, il rappelle que l'assemblée générale est appelée, cette année, à élire les membres de la commission spéciale sur le droit d'information des associés prévue à l'article R. 321-6-3 du code de la propriété intellectuelle.

Le vote électronique, mis en place en 2014, connaît un franc succès. Cette année encore, il a permis à 1 323 artistes et successions (soit 14% des membres) de s'exprimer à distance, entre le 26 septembre et le 12 octobre 2016.

Christian Jaccard précise que les annonces de résultat de vote faites au cours de l'assemblée générale comprendront donc à la fois les voix issues du vote électronique et celles exprimées en séance. Trois associés présents dans la salle se portent volontaires pour venir contrôler, en tant que scrutateurs, les opérations d'ouverture de l'urne électronique accomplies par l'huissier de justice, M^e Chapuis.

Dans la mesure où les membres de la commission spéciale sont désignés en séance par vote à bulletin secret, les résultats ne seront annoncés que le 21 octobre, après dépouillement des votes papier par les trois scrutateurs, en présence de M^e Chapuis.

Christian Jaccard passe ensuite la parole à Marie-Anne Ferry-Fall, directrice générale gérante.

1 Rapport d'activité 2015

Marie-Anne Ferry-Fall présente aux associés de l'ADAGP le rapport d'activité 2015, qui relate les actions menées depuis la dernière assemblée générale (droit de suite, copie privée, révision de la législation européenne relative au droit d'auteur, moteurs de recherche d'images, impression 3D, système de reconnaissance d'images, prix de l'ADAGP, procédures judiciaires...).

À l'issue de cette présentation, Joan Punyet Miró, ayant droit de Joan Miró, prend la parole pour rendre hommage au travail fait par l'ADAGP. Il indique que son grand-père avait adhéré à l'ADAGP dans les tous premiers mois de sa création et qu'il est aujourd'hui fier d'en être un des administrateurs. Il remercie Pierre Peyrolle pour le travail accompli en tant que président de l'ADAGP et souhaite la bienvenue à son successeur Christian Jaccard.

Faisant écho au contenu du rapport d'activité, M. Punyet Miró insiste sur l'importance que l'ADAGP continue à représenter les artistes au niveau mondial, au-delà des frontières françaises, comme elle le fait notamment dans son combat pour le droit de suite ou dans ses efforts pour faire connaître le poids du secteur des arts visuels en termes de richesse et d'emplois.

Il fait par ailleurs part de ses préoccupations quant aux conséquences possibles du « Brexit » sur le droit de suite au Royaume-Uni et quant à la nécessité de rester particulièrement vigilant sur la problématique de l'impression

3D, qui permet de réaliser des faux bien moins décelables que ceux réalisés par surmoulage.

Marie-Anne Ferry-Fall le remercie pour ses encouragements et l'assure de la pleine mobilisation de l'ADAGP sur ces sujets. S'agissant du Brexit, elle indique que des contacts informels ont été pris avec les autorités européennes, tant par l'ADAGP que par sa société sœur britannique, et qu'il est trop tôt pour que la suppression du droit de suite au Royaume-Uni soit annoncée, même si elle est réclamée par les galeristes britanniques. En ce qui concerne cela, de même pour l'impression 3D, l'ADAGP est et restera extrêmement vigilante. Elle reste en contact permanent avec les autorités publiques sur ces questions.

À propos du droit de suite, un artiste s'interroge sur le point de savoir si la cession de ce droit à un tiers a pour effet de priver les ayants droit de son bénéfice. Il lui est indiqué que la loi prohibe la cession du droit de suite et que toute clause contractuelle prévoyant une telle cession serait nulle.

Un troisième intervenant s'enquiert de la mise en place de mesures de protection sur les images proposées dans la banque d'images. Il lui est répondu que les images en haute définition ne sont pas accessibles en ligne et que celles qui sont délivrées aux clients sont protégées par marquage et *finger-printing* (système de reconnaissance automatisée d'image).

En l'absence d'autre question, il est procédé au vote sur le rapport d'activité de l'année 2015. Celui-ci est adopté par :

- 7369 voix « pour », soit 94,33% des voix,
- 440 voix « abstention »,
- 3 voix « contre ».

2 Rapport de gestion 2015

Le rapport de gestion de l'exercice 2015 et les tendances de l'exercice 2016 sont présentés par la gérante.

Après lecture des rapports du commissaire aux comptes, les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2015 sont adoptés par :

- 7238 voix « pour » soit 92,77% des voix,
- 561 voix « abstention »,
- 3 voix « contre ».

3 L'action culturelle

L'assemblée générale est appelée à ratifier le budget 2015 de l'action culturelle, qui est clos, ainsi que le projet de budget 2017.

Ces budgets font l'objet d'une présentation détaillée. Un point d'information sur le budget 2016, en cours d'exécution et ne donnant pas lieu à un vote, est également proposé.

À l'issue de ces présentations, la parole est donnée à la salle.

Un ayant droit d'artiste fait part de son souhait que le soutien accordé par l'ADAGP ne se limite pas à la France. Pour concrétiser cette ouverture, il propose qu'une bourse soit mise en place afin de permettre à des artistes français d'aller travailler à l'étranger.

Se référant à l'absence de subvention allouée aux salons d'Art en Capital, due à leur annulation, une artiste souligne qu'il y a effectivement eu une période de flottement pendant laquelle on a craint que la manifestation disparaisse, mais qu'heureusement ces salons vont continuer et avoir lieu au mois de février.

Un troisième intervenant relève que l'ADAGP soutient beaucoup les artistes mais que le public peut aussi avoir besoin d'être aidé, notamment les personnes affectées d'un handicap. Il pourrait être envisagé de soutenir des expositions proposant des œuvres adaptées aux personnes malvoyantes. Il lui est indiqué qu'une subvention à Orange-Rouge prévue dans la proposition de budget 2017 porte précisément sur ce type d'action.

En l'absence d'autre question, il est procédé au vote.

Le budget 2015 et la proposition d'affectation des sommes destinées à l'action culturelle 2017 sont approuvés par :

- 6 457 voix « pour » soit 87,95 % des voix,
- 848 voix « abstention »,
- 37 voix « contre ».

4 Compte-rendu d'activité de la commission spéciale

Christian Jaccard donne lecture du rapport de la commission spéciale sur le droit d'information des associés prévue à l'article R. 321-6-3 du code de la propriété intellectuelle, qui indique qu'elle n'a fait l'objet d'aucune saisine au cours de l'exercice.

5 Élection des membres de la commission spéciale

Il est procédé au vote pour désigner les membres de la commission spéciale sur le droit d'information des associés.

Les 6 membres élus, après dépouillement, sont :

- Michel Averseng, artiste,
- Isabelle Circé Garofalo, ayant droit de Jack Garofalo (membre sortant),
- Jean-Pierre Giovanelli, artiste,
- Charly Herscovici, ayant droit de René Magritte,
- Noël Pasquier, artiste,
- Igor Ustinov, artiste.

6 Rapport de la commission permanente de contrôle des SPRD

La gérante présente les principales conclusions du rapport, accessibles sur le site internet de la commission.

Elle note avec satisfaction que, cette année encore, l'ADAGP bénéficie d'un très bon rapport.

7 Questions diverses

Un ayant droit d'artiste s'interroge sur les obligations qui pèsent sur les ayants droit, au-delà de la déclaration de revenus, notamment sur l'éventuelle nécessité de cotiser et de s'affilier à la Maison des Artistes. Il lui est indiqué que la MdA est ouverte uniquement aux auteurs vivants et que les ayants droit n'ont pas à y adhérer.

À propos des développements informatiques en cours (*fingerprinting*, banque d'images...), un associé demande s'il est possible de développer une interface facilitant le transfert des images avec le titre et d'autres informations sur l'œuvre et permettant le signalement des exploitations non autorisées. Il lui est indiqué que l'ADAGP travaille effectivement sur ce type d'applications. Le site de la Banque d'images est en cours de refonte et, courant 2017, seront lancés les travaux en vue de disposer d'un formulaire de demande en ligne à destination des utilisateurs. C'est une première étape. Dans la continuité, il sera procédé au développement d'un extranet offrant des fonctionnalités de suivi et de déclaration des membres de l'ADAGP.

En l'absence d'autre question et l'ordre du jour étant épuisé, le Président Jaccard clôt la séance à 17h50.

RÉPERTOIRE

DE L'ADAGP

LES NOUVEAUX MEMBRES

Du 16 mai 2016 au 15 mai 2017, 607 auteurs et successions ont rejoint l'ADAGP :

ABADIE-HAFEZ Vincent	BALEZ Olivier	BOURDAREL Katia	CAT MALLER
ABÉLANET Sylvie	BALMET Gilles	BOURDON Véronique	CATEL MULLER
ACHIM	BARD Isabelle	BOURGAIT Nicole	CÉLICE Pierre
ADC DÉCOR (Fabien LE PRÉVOST)	BARONTINI Raphaël	BOURGET Elisabeth	CERDAN Sandrine
ADRIAENSEN Annelies	BARRET Stéphane	BOUROUISSA Mohamed	CEULEMANS Eglantine
AGRINIER Thomas	BARTHÉLÉMY-GRINO ARCHITECTES	BOUSSAC Nathalie (PASTELISTA)	CHABERT Catherine
ALAVERDOVA Irina	BATAILLARD Marion	BOUT Laurent	CHACHIGNOT Ladislav (dit LADISLAS)
ALBANO Gioia	BAUDRY Emmanuelle (dite EM'ART)	BOUTLE Arnaud	CHAK Isabelle
ALIAS IPIN (Germain PREVOST)	BAUM Clara	BOUYER Raphaël	CHAMPAILLER Guy
ALICE & DAVID	BAVARD Alexandre (dit MOSA)	BOYARD Evelyne	CHANTOB Nathan
BERTIZZOLO	BAYARD Marie-Noëlle	BRAZAO (Olivier BRAZAO)	CHAPMAN MOLINA Rafael
ALLART-BOQUET Martine	BEAUCOUSIN Elise	BREBBIA KLUKOWSKI AGENCE	CHARLIER-HALDORF Michel
ALONSO Angel	BEBAR (Mathias MENDEZ)	BREBBIA Sarah	CHASSÉRIAUD Sylvie
ALTERIO Rafael	BELLOUARD Irène (dite HYDRANE)	BREVET Nathalie	CHAULAIC Nathalie
ALVES Cidalia	BELOUAAR Sabrina	BRINET Hubert	CHAVANES Fabien, de
AMBLARD Laurence	BENABDERRAHMANE Yasmina	BROKOVICH	CHEVAL Jean-François (dit YSOPE)
AMEZAL Mehdi (dit ROLECS, ROLEKZ, ROLEKS, ROLEX)	BENAINOUS Johanna	BROQUISSE Valérie	CHIARA Matthieu
AMOROS Annabelle	BENARD Elise	BROYER Anne-Lise	CHICAULT Daniel
ANTONIUCCI Pierre	BENEYTON Julien	BRUN Pauline	CHICHE Laurence
ARSON (Yves ROVERE)	BENHAMOU Cyrille	BRUNEAU Denis	CHKP Toma (Thomas MICHEL)
ARTISTE OUVRIER (Pierre DUMONT)	BERGERA Eva	BRUTUS Claudia	CHOPARD-GUILLAUMOT Ariane
ARTOF POPOF	BERGIGNAT Paul	BUAILLON - CHAMAGNE Laurence	CHOPIN Cécile
ARVIN (Philippe ARVIN)	BERNABÉ Tristan	BURAUD Roland	CIAVALDINI Sylvain
ASSELIN Mathieu	BEST GLOVER Aprille	BURDUJANU Adela	CLARISSE Bernard
ASSIER Serge	BÉTIN Pauline	BUTHIER-CHARTRAIN Muriel	COANTO (Claude BOUSSIER)
ASTIER Laurent	BEUZELIN Boris	CABLAT Olivier	COGITORE Clément
AUBRY Etienne (OBURIE)	BÉZY Renaud	CAILLET Virginie	COIGNARD Sandrine
AUBRY Michel	BITNER Rhona	CAILLETEAU Michel	COITEUX Cécile (dite CALICO)
AUPOL Eric	BLAQUIÉ Julie	CALOC Clémence (dite CLÉMENTINE C)	COLINET Emmanuel (dit MEGOT)
AVIAU DE TERNAY Ewen, d' (dit ZAO, ZAORD)	BOISCOMMUN O.G. (Olivier MASINGUE, dit Olivier. G. Boiscommun)	CAMORS Salomé-Charlotte	COLLET Bernard
BAIAO Marie	BOLLENDER Myriam	CAMPANA Dominique	COLORZ
BAJÉN Francisco	BONAN Philippe	CANCEL Manuel	COMBET Virginie
BAKER Martine	BONGARD Françoise	CANDELIER Christian	COMBEY PION
BALARD Arnaud	BONICHON Jean	CAPMAN Vincent	COMMENT Nicolas
BALDEVA Sylvia	BONNEL Laurence	CAPODANNO Caroline (dite MADEMOISELLE CAROLINE)	CORBASSON Dominique
	BONNOT Sylvie	CARDIN Olivier	CORDURIÉ Sandrine
	BOUCHARLAT Pierre	CARRIER Noël	CORDURIÉ Sylvain
	BOULANGER Christine	CARSIN Charlotte	CORTIN Rémy
	BOUNAUD Guillaume	CASADESUS Béatrice	

LES NOUVEAUX MEMBRES

COSTES Felip	DEROUBAIX Damien	FAUQUEZ Isabelle	GUDÉA Julien
COSTOSO Jacinto	DESANTI Jacqueline	FAURE Eric	GUÉGANT Mireille
COTTON Nicolas	DESPIERRES Sandrine	FAVREUL Dominique	GUÉHO Thierry
COURTET Valérie	DEUGNIER Jean-Philippe	FAVRIAU Sara	GUETAULT Nathalie
COURTINE Anne	DEVY Laure (Laurence DEVYLERRE - LEMARCHAND)	FELLNER Henri	GUILBERT Gilles
CRAS Monique	DHIB Ridha (Rhizome66)	FERRENBACH Pierre	GUILLAUME Benoît
CREACH Bertrand	DIANT Romain (dit ASENSO)	FIDA Rosella	GUILLOU Marianne
CRESSANNE (Anne DI CRESCENZO)	DIAS Cicero	FIERRO Oriana	GULLY
D BÉCHAUD Jacqueline	DIJOUX Georges (dit DIGEMA)	FILÉE Dominique	GUNN 4 ART (Kathinka GUNN)
DAGORN Thierry	DJET	FILUS Agnieszka	H. BATISTA (Helder BATISTA)
DALMASSO Fabien	DJURICIC Marko	FODDIS Piercarlo	HAAS - CAMPANA Carol
DAMBIER Georges	DOLLÉ Olivier	FONDACARO Jean-Marie	HALCHAK Oksana
DANU (Daniel UZAN)	DRIESENS Antonius	FORESTIER - LE BOT Marylin	HAMON Eric
DANY-IO-SCULPTEUR	DUBRAC Patrick	FORESTIER Paul Raymond	HANNING Ian
DAOVANNARY Mark	DUBREUCO Claire	FORGEOT Claire	HAUSEY-LEPLAT Jean-Philippe
DAVIET Véra	DUCLOT-HAILLOT Emmanuèle	FOULON Bernard	HEALY Isabelle
DAVILA Isabel	DUCROT Fabien	FOUREY Morgane	HERMOUET Véronique
DAVY Alexandra	DULIER Ghislaine	FOURNIER Fabrice (dit FIFOU)	HEURTEAU Stéphane
DE CASTENSKJOLD (Cédric GAMET)	DUPIN-GIROD Olivier	FOYÉ Elizabeth	HEURTEUR Régine
DEBULLY Michel (Michel CRIBELIER)	DUPIRE Stéphanie	FRED LE CHEVALIER	HOUDAYER Bruno
DECAIRE Melissa	DUPONT Virgile	FRÉMOND Denis	HOUZÉ-RICARD Fabienne
DEDIEU Thierry	DUQUESNE Sébastien	FRISON-ROCHE Augustin	HRAOUI Martha
DEGOIS Dominique	ECHEGOYEN Paul	GARCIA CORDERO José	HUBERT-KLEIN Marie-Luce
DELACROIX Philippe	EICHHORN Cornelia	GASTON-DREYFUS Fabienne	HUREZ Jocelyn (dit AKWABA-MATIGNON)
DELAHAUSSE Matthieu	ELAFROUGUI Simostapha	GAULLE Grégoire, de	INVENTAIRE DU PATRIMOINE - AUVERGNE- RHÔNE-ALPES
DELAIRE Laurent	ELSA AND JOHANNA	GEOFFRAY Catherine	IOZAKI-JEAN Tomoko
DELANGLE Frédéric	EMMA (Emmanuel CRIVAT- IONESCO)	GERARD Silvère (dit SG)	IQUEL Mathieu
DELASALLE Nathalie	ENO Nathalie (Nathalie HENEAUTS)	GHALY - GAREL Karine	ISOARD Aline
DELATTRE Jean-Philippe	ESTIENNE D'ORVES Félicie, d'	GHANADPOUR Alix	ISTE Isabelle
DELAUNE Serge	ETIEN David	GHORBANI (Cédric GHORBANI)	JALUT Armand
DELCOURT Pierre	EVERART Kristof (Christophe EVRARD)	GIAMARI Louise	JARASSON Zélie
DELÈGUE Camille	FANCHINI Valérie	GIANOLA Catherine	JIANG Ronnie (Saroni TANSERI)
DELIMATA Joyce	FAOUZI Ousama (dit COMBO)	GIL-GONZALEZ Alain	JIMENEZ BRUNEL Ivan
DEL MARLE Felix	FARGIER-AYMES	GINGEMBRE Victor	JOKO (Henry JACOT)
DELMAS Chris	FARO (Christophe FARAUT)	GODARD Christian	JONK (Jonathan JIMENEZ)
DELOBEL Olivier	FATUS Roger	GODENNE Jean-Pierre (dit John GODENNE)	JONQUIÈRE Mathilde
DELPECH Catherine		GOMES François	JORDAN César
DEMEYER Sylviane (dite SVÉA)		GONDOL Célia	JOUET Stéphane
DEMINA Régina		GONTIER Catherine	
DÉPINAY Christophe		GONZALEZ Lola	
DERBIGNY Brigitte			

JOURDAIN-KOBYCHEVA Polina	LE CLAUDIEN (Claude RHEIN)	MANLANBIEN Marie-Claire Messouma	MONDÉLO Laurent (dit MDO)
JULIEN Frédéric	LE GALL Frank	MANYOLY (Marie-Lou JACQUELINE)	MONIEZ Franz (dit Franz ALIAS)
JULIEN Jacques	LE GALLO Eloïse	MARAIS-MILTON Victor	MONTRELAY Louis
JUNG Mi-Ae (dite Adela JUNG)	LE GLÉAU Julian	MARAZANO Richard	MOREAU SERRE Brigitte
KAI Masayuki	LE MINH Isabelle	MARAZZANI Valérie	MORI Mitsouko
KAM (Annick KAMGANG)	LE RESTE Gildas	MARCEAU Marcel	MORTIER Michel
KARRAY Mouna	LE TELLIER Philippe	MARCO Valérie	MORVAN Marc
KASSOUMOVA Sabina	LE VEEL Timothee	MAREMBERT Jean	MULLIER Christian (dit KEJ)
KATIRCIOGLU Fitnat	LECAT Laurent	MARFISI Claire	MYRVOLD Pia
KAZEM (Kazem KHALIL)	LEE Hye-Won	MARLOT Rémy	NANA A (Sylvana AYMARD)
KELLER Sara	LEE Seul Gi	MARTINAGE Corentin	NÉRON-BANCEL Antoine
KIEFFER Emmanuel	LEGRAND Denis	MARTINEZ Roberto	NHIEU Emmanuel
KIM Ye-Soon	LEGRAND Thierry	MARTY Valérie	NIELSEN Eva
KIM Young-Jea (dit SIOU)	LEMÉE Bruno	MASIN Sandro (dit SANDRO)	NOËL Gaspard
KING Nicole	LENCLOS Jean Philippe	MASSE Francis (dit MASSE)	NOUVEL Constance
KJAERGAARD Anne	LENHARD François	MAUGER Vincent	NOVARINA Maurice
KLEIN Jean-Louis	LENOIR Christine	MAUREL Robert	OLEJNICZAK Zoé
KLEINBERG Frédéric (dit Fred KLEINBERG)	LEPELLETIER Sandrine	MAYE	OLIVEIRA Hamilton, de
KLUKOWSKI Ania	LEROY Annick	MAZEAU Jean-Marie	ORZA (Zohra TANEM)
KUBALEK Igor	LESCA Anne	MAZET ZACCARDELLI Cédric	OTTO IZ
LA CABANE D'ELO (Elodie BALLÉ)	LESCURE Bénédicte, de	MEHAL Sébastien	PADILLA Thomas
LA MORINERIE Aurore, de	LEYGNAT Dorothée (DORO STUDIO)	MESNAGER Paul	PAJOT Marcel Nino
LABROUSSE David	LEYOKKI (Alexandre MAGNIN)	METABISULFIDE (Carole CIPONE)	PALLARO Fanny
LACOUR Christine	LI Fang	MEUNIER Anne	PANCRAZI Jean-Paul
LAFONT Véronique	LIVARTOWSKI Daniel	MÉZAN DE MALARTIC Virginie	PANTALY Loïc
LAINÉ Emmanuelle	LOIRET Vincent	MIARD Guillaume (dit NEUR-ONE)	PARHAD Thierry
LAMARCHE Maxime	LOPATIC Aleksandra	MICHALON Sophie	PARIS SKETCH CULTURE (PSC, Raphaël Federici)
LAMBERT Magali	LOPEZ AGUAYO Miriam	MIDOUX Anca-Sonia	PARRA Elsa
LANGE Vanina	LOPEZ BASTIAS Dario Maximiliano	MIKKE Anna	PASCAL Léopold (Léopold JOSEPH)
LAPLACE Eric (dit PLACIDE)	LOUCHET William (dit Pierre WILLI)	MILEG (Michèle MAGNIEN)	PAULA-CESSAC Rosana, de
LAPLACE Florence	LOUIS	MILON Anne-Sophie	PELTIER François
LAQUET Christine	LOUSTAUD Pierre	MINABE Yoko (dite YOKO)	PENDRAY John
LARGE-BESSETTE Ludivine	LX.ONE (Alexandre BLOCH)	MOELO Olivia	PENHOÛET Olivier
LASSAQUE Jérôme (Léo VIERSAC)	MADemoiselle BERTHELOT	MOISAN Caroline Véronique	PENICAUD Brigitte
LATOUR Philippe	MAFFRE Jérôme	MONDÉ Loïc	PEREIRA BAUMANN Clarissa (dite Clarissa BAUMANN)
LAVENSEAU Luc	MAKOUVIA Kokou Ferdinand		PERRAMANT Bruno
LAVINE Sophie	MALPHETTES Pierre		PERRONNEAU Isabelle
LAVOGEZ Pauline	MALVY Anne		PERSAUB
			PERTHUISON Didier

LES NOUVEAUX MEMBRES

PESSIN Nicole	RICOL Raphaëlle	SOLÉ Eric	VALENTE Marcelo
PETRACCHI Alexandra	RICOU Manoa	SOLINAS Stéphanie	VALENTE Sandra
PETROVSKI-DARMON Alexandre (Alexandre DARMON)	RIDET Amandine	SONNIER Valérie	VALLE Elisabeth
PIFFARETTI Marion	RINJONNEAU Philippe	SOPHINE (Martine CURIEN)	VALLÉ Morgane
PILAU (Pierre-Laurent DAURES)	RIVIÈRE-PATRY Fabienne	SORRENTINO Martine (dite Martine TOUFET)	VALMORIN Tatiana
PILLETTE Sophie	RIVOALEN Jean-Jacques	SOUFFLET Pierre	VAN LIEMT Simon
PINEL Ariane	ROB ROY (Robert LE PROUX DE LA RIVIÈRE)	SPANTI Claudio	VANICHE Daniel
PIOLAIS Rosemary	ROBERT Mathias (dit MARTES BATHORI)	SPECHT Cathy	VANLERBERGHE Sylvie
PIOPOPO Angelo	ROBIN Benoit (dit HOBZ)	SPOT (Ulrich MICHEL, Harry Spoter)	VAUGHAN Marc (Abdelkrim BENCHOUBANE)
PIRLOT Véronique	ROCHE Denis	STELLART (Estelle CHOMIENNE)	VAYER Fanny
POINCHEVAL Abraham	ROCHETTE Hughes	ST-GERMAIN Carole	VEAUTE Cécile
POLANCA Elbia (Elbia POLANCO CALDERA - RIBA)	ROLLIN Lucien	STUDIO MARLOT & CHOPARD	VERBOOM Marion
PONS Emmanuel	ROSSI Maxime	STUTZ Pascal	VERGIER Paul
POTDEVIN Anouchka	ROULE Emmanuelle	SZALEK Krzysztof (dit KRISTOF)	VERRIERE Arnaud (SUEB - 3HC)
POUGET Julien (dit STERNE ART)	ROUSGUISTO Maria	SZEKELY Martin	VIAUD Chantal
POUILLÉ Delphine	ROUSSEAU Dominique	TABACOFF Boris	VIDAL DE RUEDA (Zamb)
POULSEN Charlotte	ROUSSEAU Robert	TAKAGI Aya	VIDELO Amélie
PRADIER Christian	ROZOWY Arièle	TANGI Myriam	VIGNAT Félicie
PRASSINOS Gisèle	RÜCKERT Bert	TANQUERELLE Hervé	VILLEDARY Gaëlle
PRESCHOUX Sébastien	RUDELE Régine	TEA Christelle	VILLERET Claire
PRIVÉ Hubert	SACRISTE Anne-Laure	TEISSEIRE Cédric	VIOT Jean-Pierre
PUTZULU SINI (Federico PUTZULU)	SAGAZAN Olivier, de (Olivier LE MONIES DE SAGAZAN)	TEK Marie-Amélie	VOLODOS Anne-Marie
QUAGLIOZZI Benoit (TAKT - 3HC)	SAGET Jordane (dit J3)	TERKI Lyia (Saliha TERKI)	VONA Virginio
QUESNIAUX Bernard	SAIF Lamie	TEXIER Carole	VU Sarah Hélène
QUILLAT Eric (dit KILAT)	SAINT CHÉRON Jeanne	THAREAU Laurent	WALLIS Adrianna
RADOVIC Damir	SAINT-LUC Michel	THAREL Hervé	WAMBAUGH Gabrielle
RAMA Elodie	SALZMANN Nieves	THÉVENON Nicole	WERLE Guillaume
RAMIREZ Enrique	SAWATZKI Alexe	THIRION Didier	WICKER Nadia
RAMPNOUX Christian	SCHATT Michaële-Andréa	TIBERGHEN Raphaël	WILSON Francis
RAYNAUD Julien	SEGUIN Teddy	TILLIER Béatrice	WINTREBERT Jérémy Maxwell
REBETEZ Virginie	SÉNÉGAS Nicolas	TIVITAL Marion	XAVIER Philippe
RED (Patrick REDON)	SFORNI Bianca	TIXADOR Laurent	YANG Jeong-Hyun
RENARD (Renaud COLLARD)	SHILLIA	TONYONE	YBAH (Yvette BENITAH)
RETRO (David ROULEAU)	SIDOT Philippe	TRONEL-GAUTHIER Thomas	YUKAO NAGEMI
REY Isabelle	SINS Madeleine	TROUTOT Flore (dite FLORE BETTY)	ZDEY
RIBAC Serge	SIRE Denis (dit Denny SIRE, Denis Sire-Hoffmann, D.S., D.S.H.)	TUAL Pierre	ZEMBOK Udo
RIBERA Françoise	SIX Marion	UNDA SOUKI Rosa Maria (dite UNDA SOUKI)	ZMIJEWSKA Dorothée (dite DELORNOIR)
	SOCQUIN-BRILLAN Philippe		ZOMEKA (Mélanie ELZINGRE)
	SOHN Lili		

AUTEURS DÉCÉDÉS

L'ADAGP a eu, ces derniers mois, la profonde tristesse d'apprendre les décès de :

ABRAMI Robert

le 13 juillet 2016

ACQUART André

le 4 juin 2016

BARONI Monique Angèle

le 14 juin 2016

BELLEVILLE Simone

le 22 décembre 2016

BERTRAND Jean-Pierre

le 29 juin 2016

BONI Paolo

le 29 mars 2017

BOYER Serge

le 2 juillet 2016

CALVET Gérard

le 6 mars 2017

CAT Roland

le 24 mai 2016

CUECO Henri

le 14 mars 2017

DI MARCO Angelo

le 22 décembre 2016

DUFOUR Bernard

le 22 juillet 2016

GARCIA FONS Pierre

le 30 juillet 2016

GATIER Félix

le 5 janvier 2017

GOTLIEB Marcel

(dit **GOTLIB**)

le 4 décembre 2016

GRAUW Pierre, de

le 17 juillet 2016

GUZRANYI Jean-François

le 27 septembre 2016

HALF Hervé

le 1^{er} août 2016

HOUDOIN Guy (dit

ODON)

le 6 avril 2017

JAFFE Shirley

le 29 septembre 2016

KIAROSTAMI Abbas

le 4 juillet 2016

LAMASSE DELECOURT

Isabelle (dite BEL

DELECOURT)

le 9 mars 2017

LEVEE John

le 18 janvier 2017

LJUBA (Ljubomir

POPOVIC, dit)

le 12 août 2016

LULU LARSEN

(**Philippe RENAULT, dit)**

le 22 août 2016

LUTZ Anne (dite TELEM)

le 2 décembre 2016

MACCHERONI Henri

le 25 mai 2016

MICHEL HENRY

(**Michel HENRY, dit)**

le 24 décembre 2016

MOHR Dietrich

le 1^{er} décembre 2016

MOREAU Claude

25 décembre 2016

MORGAN Michèle

le 20 décembre 2016

MOULARD Eric

le 30 novembre 2016

NALLARD Louis

le 15 octobre 2016

NYEL Robert (Robert

NIEL, dit)

le 26 novembre 2016

PICHAUD Claire

le 26 janvier 2017

QUILLIVIC René Marie

le 20 juillet 2016

SOW Ousmane

le 1^{er} décembre 2016

SURAUD Roger

le 31 mai 2016

THÉVENIN François

le 9 juillet 2016

VIGORIE François

le 21 décembre 2016

VUILLERMOZ Louis

le 23 septembre 2016

ZUKA

le 23 décembre 2016

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Conseil d'administration

Président

Christian Jaccard

Vice-Présidents

Anaïd Derebeyan

Gustave de Stael

Administrateurs

Jean-Michel Alberola

Laurent Baude

Daniel Buren

Hervé Di Rosa

Elizabeth Garouste

Christine Manessier

Thierry Martin

Meret Meyer

Annie Peynet

Pierre Peyrolle

Alexis Poliakoff

Joan Punyet Miró

Philippe Ramette

Services internes

Direction

Marie-Anne Ferry-Fall,
*Directrice générale
gérante*

Thierry Maillard,
Directeur juridique

Yann Leroux,
*Directeur administratif
et financier*

Droit de suite

Romain Durand,
Responsable du service

Marion Roy

Marie-Ophélie Tesson

Droits de reproduction Étranger

Catherine Costanzo,
Responsable du service

Caroline Chatelain

Amélie Lamiche

Éditions

Claire Miguët,
Responsable du service

Julie Legrand, *Adjointe*

Linda Fraimann,
Adjointe

Chantal Bermude

Michel Donval

Amélie Lamiche

Fanny Lautissier

Anne-Sophie Luyton

Chloé Mortreux

Mariela Munoz

Anita Pognon

Droits audiovisuels

Emmanuelle Lagrue,
Responsable du service

Marie-Christine Cambon

Maud Erien

Marie Freville

Thomas Hartmann

Droits multimédias

Sylvie Dumas,
Responsable du service

Solenn Cariou

Sana M'nasri

Droits collectifs, agences photos

Catherine Simonet

Répertoire :

Adhésion, ADAGP Images, Action culturelle

Johanna Hagege,
Responsable du service

Delphine Mousset,
Adjointe

Sandrine Dusollier

Marie-Laure Gemignani

Adeline Grolleau

Muriel Guerre

Empreintes numériques (AIR)

Chloé Lecarpentier

Suivi auteurs

Sana M'nasri

Juridique

Thierry Maillard,
Directeur juridique

Fanny Duteil

Sarah Velté

Communication

Marie Payet

Comptabilité

Yann Leroux, *Directeur
administratif et financier*

Ingrid Alexinsky

Romain Indienna

Diep Nguyen

Informatique

Serge Monnet,
Responsable du service

Vincent Ly

Tovonirina

Razafimahatratra

Administration

Fabienne Gonzalez

Catherine Simonet

Sophie Perrot

Accueil

Annick Sauvage

Bulletin Exercice 2016

Conception graphique :

Tout pour Plaire

